



Référentiel de certification périodique pour les médecins spécialistes du CNP de Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire (CNP-CVE)

Préambule

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1^{er} janvier 2023 et concerne tous les chirurgiens vasculaires, comme tous les professionnels de santé à l'Ordre.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023 ; pour les professionnels déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution de la formation continue des médecins et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux deux axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) deux nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer le maintien des compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie et l'actualisation de ces pratiques par la mise à jour régulière des connaissances.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle"

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

Les actions figurant dans le référentiel du CNPCVE ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration avec une relecture et une validation par les membres du conseil d'administration. Pour ce travail, le CS du CNPCVE a pris en compte le référentiel de formation initiale* pour que les chirurgiens vasculaires puissent **définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique chirurgicale**.

Le CS du CNPCVE a élaboré ce référentiel avec un souci de rigueur scientifique et méthodologique, conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique.

Ainsi, pour être inscrite dans le référentiel, une action – quel que soit le bloc – doit : soit être **conforme à une fiche méthode de la HAS**, soit répondre à **des critères de labellisation des actions par le CNP** suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Sur la période d'un cycle de certification, les chirurgiens vasculaires devront avoir validé **trois actions** éligibles pour le bloc 1 et deux actions éligibles pour chacun des trois autres blocs figurant dans le tableau du référentiel du CNPCVE. Les actions choisies ne pourront être identiques au sein du même bloc.

Outre les attendus méthodologiques, le tableau du référentiel du CNPCVE mentionne également les **éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation** d'une action. Chaque action proposée dans le référentiel pourra faire l'objet, lorsque cela est pertinent, d'une fiche indiquant les **attendus** (durée, nombre par an...) de l'action et les **éléments de preuve** à fournir pour validation.

* Maquette du DES de Chirurgie vasculaire (arrêté du 28 avril 2017)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les chirurgiens vasculaires pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes nous aient échappé. En accord avec ce qui avait déjà été proposé pour les parcours de DPC des CNP en 2020, il est apparu important de pouvoir laisser cette marge de liberté de choix mais avec un encadrement rigoureux par le CNP : le chirurgien qui voudrait faire valider une action ne figurant pas dans le référentiel devra en faire part au CNPCVE qui analysera le contenu scientifique et pédagogique de l'action et son adéquation méthodologique aux prérequis mentionnés ci-dessus et le cas échéant autorisera cette validation. Ces **actions dites "hors liste"**, une fois validées, pourront ensuite figurer dans les actualisations du référentiel.

Dans les pages suivantes, le référentiel du CNPCVE décline toutes les actions à la disposition des chirurgiens vasculaires dans chacun des 4 blocs pour leur parcours de certification.

Le CNPCVE prévoit de mettre à disposition des chirurgiens vasculaires un questionnaire d'autoévaluation de leurs besoins de formation. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification. Ce questionnaire prendra en compte la réflexion transversale en cours au sein du comité PPC de la FSM et devrait bénéficier des travaux de la commission professionnelle des médecins et de l'instance collégiale du Conseil National de la Certification Périodique (CNCP).

Bloc 1. Améliorer les connaissances et les compétences

1.	Actions de formation au titre du DPC organisées par l'ODPC de chirurgie vasculaire et publiées par l'ANDPC	Eligibilité de fait	Attestation de participation
2.	Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (congrès de niveau national, journée d'une association régionale, formation)	Liste actualisée des congrès et des autres formations <u>validées par le CNP</u> (annexes 1 et 2)	Attestation de participation
3.	Congrès international de la spécialité validé par le CS du CNP (durée minimale d'une journée)	Participation à un congrès international validé par le CNP (annexe 3)	Attestation de participation
4.	Actions de formation dans le cadre de la complétude d'une démarche d'accréditation accompagnée par l'OA Vascurisq	Démarche poursuivie pendant la période de 6 ans Liste actualisée des actions <u>proposées conformes au référentiel</u>	Attestation de participation
5.	Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités ou par le Collège Français de Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire	Listes des formations <u>validées par le CNP</u> (annexe 4)	Attestation
6.	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'une université en formation initiale ou continue	Voir en annexe 5 la liste des activités d'enseignement retenues par le CNPCVE Minimum de 8 heures d'enseignement par an durant au moins 2 ans	Attestation fournie par l'université ou déclaration sur l'honneur par le médecin
7.	Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre international	Attendus définis par le CNP	Attestation
8.	Formation à la Maîtrise de stage universitaire	Formation agréée	Attestation

9.	Publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées à comité de lecture indépendant	Publications dans le domaine de la chirurgie vasculaire Revue indexée ou avec comité de lecture Position de 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou de dernier auteur	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse
10.	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	Dans le domaine de la chirurgie vasculaire Revue indexée ou avec comité de lecture (annexe 6) Activité de rédacteur en chef ou adjoint, ou activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans	Certificat
11.	Programmes intégrés au titre du DPC ou dispensés par des organismes de formation labellisés Qualiopi (TCS, simulation en santé, analyse de cas cliniques...)	Liste validée par le CNP	Attestation de participation
12.	Action "hors liste"	À évaluer/valider par le CNP	Justificatif selon l'action

Bloc 2. Renforcer la qualité des pratiques et des soins

1.	Complétude d'une démarche d'accréditation (déclaration et gestion d'événements indésirables associés aux soins [EIAS]) accompagnée par l'OA VASCURISQ, poursuivie pendant la période de 6 ans	Poursuivie pendant la période de 6 ans Liste actualisée des actions proposées par l'OA	Attestation de participation
2.	Participation régulière au registre de pratiques DATAVASC	Poursuivie pendant la période de 6 ans	Attestation de participation
3.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC publiées par l'ANDPC	Eligibilité de fait	Attestation de participation
4.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	Liste actualisée des congrès et autres formations validées par le CNP	Attestation de participation
5.	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé (RMM, RCP, CREX, etc.)	Actions et attendus précisés et préconisés par le CNP	Attestation de participation
6.	Gestion des risques en équipe	Actions et attendus précisés et préconisés par le CNP	Attestation de participation
7.	Actions d'amélioration des pratiques (missions d'expertise, participation à des recommandations au sein de groupes de travail) organisées par les professions (CNP, Ordres, syndicats), le ministère ou des agences	Préciser les actions et attendus préconisés par le CNP	Justificatif selon l'action

8.	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, ministère, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	Actions et attendus préconisés par le CNP	Justificatif selon l'action
9.	Activité d'encadrement dans la cadre de la Maîtrise de stage universitaire ou tutorat	Liste des stages agréés	Attestation
11.	Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un groupe de recherche, d'un appel d'offre international	Actions précisées et attendus préconisés par le CNP	Attestation de la structure
12.	Programmes intégrés au titre du DPC ou dispensés par des organismes de formation labellisés Qualiopi (p.ex. TCS, simulation en santé...)	Liste actualisée des actions	Attestation de participation
13.	Action "hors liste"	À évaluer/valider par le CNP	Justificatif selon l'action

Bloc 3. Améliorer la relation avec les patients

1.	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	Eligibilité de fait	Attestation de participation
2.	Actions de formation sur le thème de la relation patient dans le cadre de la complétude d'une démarche d'accréditation accompagnée par l'OA VascuRisq	Eligibilité de fait Démarche poursuivie pendant la période de 6 ans	Attestation
3.	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités	Listes des formations <u>validées par le CNP</u> (DU, DIU, Master...), fournie en annexe	Attestation
4.	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité (DATAVASC), intégrant des données patients (PROMS, PREMS)	Démarche poursuivie pendant la période de 6 ans	Attestation de participation
5.	Action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé agréée (interventions lors de journées organisées par les associations de patients ; fonctions exercées dans une association ; actions de sensibilisation ; contribution active à l'élaboration de fiches d'information pour les patients en collaboration avec une association ; enquêtes de satisfaction)	Eligibilité de fait	Attestation de participation
6.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients (éducation thérapeutique, contribution à un projet d'amélioration de parcours de soins/prise en charge)	Le CNP doit préciser les actions et attendus préconisés	Attestation de participation
7.	Faciliter l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap (visible ou non), participation à des missions humanitaires	Eligibilité de fait	Déclaratif

8.	Faciliter le partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge notamment des patients vulnérables, et de la fin de vie, et lutter contre l'inégalité d'accès aux soins et les discriminations	Le CNP doit préciser les actions et attendus préconisés	Attestation de participation
----	--	---	------------------------------

Bloc 4. Mieux prendre en compte sa santé personnelle

1.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation ou dans le cadre de la complétude d'une démarche d'accréditation accompagnée par un OA, dont formation à la radioprotection des patients ou du personnel, prévention des violences aux soignants dans le cadre de la prise en charge des patients et de leurs proches, prévention de la violence entre soignants	Liste actualisée des actions	Attestation de participation
2.	Avoir un médecin traitant (hors autodéclaration ou parent au 1er degré) ET l'avoir consulté pendant la période de certification	Eligibilité de fait	Déclaration
3.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi	Questionnaire validé	Remplissage
4.	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Préciser les actions et attendus préconisés par le CNP	Attestation de participation
5.	Actions de gestion des risques professionnels délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	Liste actualisée des actions	Attestation de participation
6.	Actions de prévention en santé, dont suivi dosimétrique	Liste validée par le CNP	Attestation
7.	Programme intégré au titre du DPC ou dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi (p.ex. TCS, simulation en santé...)	Liste validée par le CNP	Attestation
8.	Action "hors liste"	À évaluer/valider par le CNP	Justificatif selon l'action

Liste des acronymes :

ANDPC : Agence Nationale du DPC
ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament
CFCVE : Collège Français de Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire
CNCP : Conseil National de la Certification Périodique
CNP : Conseil National Professionnel
CNPCE : Conseil National Professionnel de Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire
Comité PPC de la FSM : Comité Parcours Professionnels et Certification
CS : Conseil Scientifique
CREX : Comité de Retour d'Expérience
DATAVASC : Registre de pratiques de chirurgie vasculaire et endovasculaire
DIU : Diplôme Inter-Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme d'Université
EPST : Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
HAS : Haute Autorité de Santé
OA : Organisme d'Accréditation
PREMS : Patient Reported Experience Measures
PROMS : Patient Reported Outcome Measures
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RMM : Réunion de Morbi-Mortalité
TCS : Test de Concordance de Script

Annexe 1

Liste actualisée des congrès nationaux de la spécialité **validés par le CNP*** :

- Congrès annuel de la Société de chirurgie vasculaire et endovasculaire (SCVE)
- European Symposium on Vascular Biomaterials (ESVB)
- Surgical and Radiological Endovascular Symposium (SRES)
- Paris Vascular Insight course (PVI)

- Journées d'automne de l'Association pour la Recherche en Chirurgie Vasculaire (ARCHIV)
- Réunions de la Société Francophone de l'Abord Vasculaire (SFAV)
- Challenges and Innovation in Vascular World

Congrès nationaux de médecine vasculaire validés par le CNP** :

- Congrès de la Société Française de Médecine Vasculaire
- Congrès du Collège Français de Pathologie Vasculaire

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNPCVE qui aura la charge de cette éventuelle validation.

Annexe 2

Liste actualisée des formations régionales de la spécialité validées par le CS de certification du CNP (durée minimale d'une journée)

- Réunions régionales du Collège Français de Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire (CFCVE)
- Journées de chirurgie vasculaire du Sud (Porquerolles)
- Journées Lyonnaises de Chirurgie Vasculaire
- Entretiens d'angiologie de la Côte d'Opale
- Réunions du Club Français des Chirurgiens Vasculaires du Sud-Ouest Privés (VSOP)
- Journées de formation Endowest

Annexe 3

Liste actualisée des congrès internationaux de la spécialité validés par le CNP*:

- Réunion annuelle de l'European Society for Vascular Surgery (<https://esvs.org/>)
- European Vascular Course Maastricht (<https://vascular-course.com/>)
- Réunion annuelle de la Society for Vascular Surgery (<https://vascular.org/vam-2025>)
- Charing Cross International Meeting (<https://www.cxsymposium.com/>)
- Veith Symposium (<https://www.veithsymposium.org>)
- Critical Issues in Aortic Endografting (<https://www.criticalissues-congress.com>)
- Cardiovascular and Interventional Radiological Society of Europe (CIRSE) (<https://www.cirse.org>)
- Congrès de la Vascular InterVentional Advances Foundation (VIVA) (<https://viva-foundation.org/>)
- LINC (Leipzig Interventional Course) (<https://www.hmpglobalevents.com/linc>)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNPCVE qui aura la charge de cette éventuelle validation

Annexe 4 : Liste actualisée des formations diplômantes de type **DU ou DIU ou organisées par le CFCVE validées par le CNP*** :

- DIU « Traitement endovasculaire de l'artériopathie des membres inférieurs (Université Paris-Est Créteil)
- DIU « Gestion des risques au bloc opératoire » (Université de Montpellier)
- DIU « Chirurgie endovasculaire » (Université de Côte d'Azur)
- DIU « Expertise médico-légale » (Sorbonne Université)
- DU « Phlébologie chirurgicale » (Université de Strasbourg)
- DU « Chirurgie des accès vasculaires pour l'hémodialyse » (Sorbonne Université)
- DU « Chirurgie avancée des anévrismes et dissections aortiques » (Sorbonne Université)
- DU « Ultrasonographie vasculaire » (Sorbonne Université)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNPCVE qui aura la charge de cette éventuelle validation.

Annexe 5 : Activités d'enseignement universitaire retenues par le CNP (toutes relèvent du bloc 1) :

- Enseignements délivrés dans le cadre des 2^{ème} et 3^{ème} cycle des études universitaires en santé
- Enseignements dans des formations spécialisées (DES, Masters, DU/DIU)

Annexe 6 : Liste actualisée des journaux concernés par la spécialité et **validés par le CNP***:

- Journal of Vascular Surgery
- European Journal of Vascular and Endovascular Surgery
- Annals of Vascular Surgery
- Vascular and Endovascular Surgery
- Journal of Endovascular Therapy
- Eurointervention
- Circulation
- British Medical Journal
- New England Journal of Medicine
- Journal of Cardiovascular Surgery
- Journal of Endovascular and Interventional Radiology
- Annals of Surgery
- Surgery

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action avec une revue répondant aux critères du tableau mais ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNPCVE qui aura la charge de l'éventuelle validation.